

2 mai 2022

À cette séance ordinaire, tenue le 2 mai 2022, tenue à la salle communautaire avec mesures de distanciation de 2 mètres et port du masque lors des déplacements, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et 8 personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

122-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté tel que demandé.

L'ordre du jour proposé est le suivant :
Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022
3. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 5 avril au 20 avril 2022
4. Mandat à ingénieur conseil à présenter à MELCC les demandes d'autorisation requises pour la réalisation du développement Chabot
5. Programme aide voirie locale : demande aide financière pavage route Ste-Caroline
6. Avis acceptation finale par MELCC analyse vulnérabilité (PPASEP) et transmission MRC, OBV et propriétaires concernés et inscription site web
7. Autorisation signature entente 9-1-1 prochaine génération
8. Attestation dépôt liste membre du conseil ayant suivi cours éthique et déontologique obligatoire et inscription sur site web
9. Adjudication contrat contrôle qualitatif travaux route St-Alfred et Ste-Caroline
10. Amendement à demande CPTAQ pour développement Chabot
11. Avis retour progressif au travail de secrétaire adjointe
12. Autorisation avis pour service conciergerie pour la municipalité
13. Autorisation versement subvention de fonctionnement aux Loisirs et à la bibliothèque pour 2022
14. Renouvellement contrat téléphonique avec Videotron : 3 emplacements pour 36 mois
15. Travaux remplacement tuyau d'entrée d'eau et aménagement conduit fibre optique au Centre Municipal
16. Correspondances
17. Période de questions
18. Varia

123-22

Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022

Il est proposé par Christian Roy. appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 4 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

2 mai 2022

- 124-22 **Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 5 avril au 20 avril 2022**
Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.
Les dépôts directs numéros 500990 à 500996 totalisant 10 670.04\$
Les paiements directs numéros : 1345 à 1363 totalisant 17 214.92\$
Chèques numéros :16156 à 16 191 totalisant 100 474.41\$
Pour un grand total de : **128 359.37\$**
- 125-22 **Mandat à ingénieur conseil à présenter à MELCC les demandes d'autorisation requises pour la réalisation du développement Chabot**
CONSIDÉRANT la demande faite par l'ingénieur;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement
Que le conseil municipal mandate Arpo Groupe Conseil à présenter à MELCC les demandes d'autorisation requises pour la réalisation du développement Chabot.
- 126-22 **Désignation travaux programme aide voirie locale 2022**
CONSIDÉRANT l'avis reçu le 20 avril 2022 du bureau du député de Beauce-Nord, Luc Provençal;
CONSIDÉRANT les routes et travaux admissibles;
Il est proposé par Jacques L'Heureux, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement
Que le conseil municipal désigne les travaux de revêtement mécanisés de la route Ste-Caroline comme priorité en 2022. Ces travaux sont évalués à plus de 185 350\$ plus taxes. Le conseil demande au député de recommander toute l'aide possible à cette fin.
- 127-22 **Autorisation signature entente des services avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération**
CONSIDÉRANT l'avis reçu le 6 avril 2002 de Bell service 9-1-1;
CONSIDÉRANT l'avis demandé à CAUCA, (notre centre appel 9-1-1) à ce sujet qui recommande de procéder à la signature;
Il est proposé par Claude Lapointe appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général greffier trésorier à signer l'entente de service avec Bell Canada pour le 9-1-1 prochaine génération telle que présentée.
- 128-22 **Attestation dépôt liste membre du conseil ayant suivi cours éthique et déontologique obligatoire**
CONSIDÉRANT les exigences légales;
Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
Que le conseil municipal atteste du dépôt de la liste préparée par le directeur général greffier trésorier des membres du conseil ayant suivi le cours éthique et déontologique tel que prévu à la loi. Le tout sera inscrit sur le site web de la municipalité.

2 mai 2022

- 129-22 **Adjudication contrat contrôle qualitatif pour travaux route St-Alfred et Ste-Caroline**
CONSIDÉRANT les demandes d'offres faites par l'ingénieur conseil à trois (3) entreprises de contrôle qualitatif;
CONSIDÉRANT les prix reçus soit : Englobe : 16 877\$ + taxes
ABS : 19 184.30\$ + taxes
CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur d'adjuger le contrat à Englobe;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif;
et résolu unanimement
Que le conseil municipal adjuge le contrat de contrôle qualitatif pour les travaux des routes St-Alfred et Ste-Caroline conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 449-22 par le MAMH à Englobe au prix de 16 877\$ plus taxes applicables. Le tout sera financé par le règlement emprunt 449-22.
- 130-22 **Amendement à demande autorisation CPTAQ pour développement Chabot**
CONSIDÉRANT la résolution 71-22;
CONSIDÉRANT l'entente finale signée le 12 mars 2022 avec les propriétaires concernés
CONSIDÉRANT le plan fourni par Bruno Cyr a.g.;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Pascal Laverdière
et résolu unanimement
Que le conseil municipal amende sa demande auprès de la CPTAQ et sa résolution 71-22 pour retirer l'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 4980035 et que la demande se limite de huit (8) mètres de largeur et a une autorisation d'utilisation non-agricole pour une servitude illustrée au plan de Bruno Cyr a.g.
- 131-22 **Avis pour service conciergerie pour la municipalité**
CONSIDÉRANT la démission de M. Marcel Bédard;
CONSIDÉRANT que M. Adrien Nadeau ne veut plus exercer cette fonction;
CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité et d'Opti-conseil, locataire du Centre municipal;
Il est proposé par Claude Lapointe appuyé par Jacques L'Heureux
et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général greffier trésorier à envoyer un avis pour les services de conciergerie de la municipalité auprès des résidents de la municipalité et d'entreprise de la région s'il y a lieu.
- 132-22 **Autorisation versement subvention de fonctionnement aux Loisirs et à la bibliothèque pour 2022**
CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière de fonctionnement reçues de la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine inc. et du comité de la bibliothèque La Détente prévue à leur budget respectif;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif
Et résolu unanimement
Que le conseil autorise le directeur général greffier trésorier à verser une subvention de 22 000 \$ à la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine inc. et de 4 500 \$ au Comité de la Bibliothèque La Détente à titre de subvention de fonctionnement de ces organismes pour l'année 2022 payable en deux (2) versements égaux (mai et septembre).
Le tout sera financé à même les sommes prévues au budget 2022 à cette fin.

2 mai 2022

133-22

Avis de renouvellement contrat service téléphonique avec Videotron (3 lignes)

CONSIDÉRANT l'avis d'échéance reçu;

Il est proposé par Jacques L'Heureux appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil autorise le directeur général greffier trésorier à renouveler le contrat de téléphone pour trois (3) emplacements soit 86 Langevin, 147 Principale et 111 Principale ligne secondaire avec la compagnie Videotron pour 36 mois à compter du 3 juin 2022 selon la tarification applicable.

134-22

Autorisation travaux Centre Municipal

CONSIDÉRANT les bris d'une section de l'entrée d'eau cet hiver du Centre Municipal;

CONSIDÉRANT que le locataire a fait une demande à Telus pour le raccordement de la fibre optique mais que ceux-ci ne peuvent pas utiliser le conduit souterrain actuel car il est plein et qu'il est préférable que les fils de télécommunication soient dans un conduit distinct de celui des fils électriques;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire le remplacement complet de l'entrée d'eau du Centre Municipal et à installer un nouveau conduit pour le passage des fils de télécommunication souterrains en même temps que les travaux de préparation de la dalle pour la génératrice en régie au cours des prochains mois.

Le tout est estimé à environ 3 000\$ à financer avec le budget de fonctionnement.


135-22

Levée de la séance


Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est huit heures 25 (20h25)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Yvon Asselin,
maire



Yvon Marcoux,
directeur général, greffier-trésorier